

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE PARAY-VIEILLE-POSTE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance ordinaire du 5 mars 2026

L'an deux mille vingt six, le cinq mars, à 11 heures 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Paray-Vieille-Poste, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Françoise DODDI-POUYET.

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice	11
Présents	6
Pouvoirs	3
Votants	9

Présents :

Françoise DODDI-POUYET, Catherine REYT, Michèle PRIEUR, Colette BENOIST, Marie-Noëlle LE BEUZ, Bernard PINGUET

Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

Nathalie LALLIER a donné pouvoir à Françoise DODDI-POUYET, Carole OUVRARD a donné pouvoir à Catherine REYT, Claude LABBE a donné pouvoir à Michèle PRIEUR

Absent(s) excusé(s) :

Peggy PERROCHON, Claudette SERGENT

Secrétaire de séance : Leslie VEFFOND

DELIBERATION N° DEL_2026_004

OBJET: SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026

Madame Françoise DODDI-POUYET, Vice-Présidente du CCAS, expose,

Pour l'année 2026, l'analyse des demandes de subventions des associations, a conduit aux propositions suivantes :

PROPOSITIONS ŒUVRES SOCIALES – SANTÉ PUBLIQUE

ANIM' ACTIONS CHARAINTRU	800,00 €
HYGIE	10 000,00 €
TOTAL	10 800,00 €

PROPOSITIONS SENIORS

UNRPA	4 000,00 €
TOTAL	4 000,00 €

Le Conseil d'Administration du CCAS ayant entendu l'exposé de Madame Françoise DODDI-POUYET,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les demandes de subventions formulées par les associations pour l'exercice 2026,

CONSIDÉRANT que l'obtention de subventions est nécessaire aux associations pour mener à bien leurs activités,

Après avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE d'accorder les subventions aux associations au titre de l'année 2026, telles que proposées par la Présidente.

Les crédits nécessaires au paiement de la dépense figureront au Budget Primitif 2026.

Fait et délibéré à Paray-Vieille-Poste, le 5 mars 2026.

Pour extrait conforme,
 La Présidente,
 Nathalie Lallier.